

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2019

Absents sans procuration : Mme DURRANT, M. HERAUD, M. LEVEQUE et M. TERMINIERE

1 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018

M. Le Maire donne lecture à son Conseil de ce rapport établi par Charente Eaux (consultable en mairie). Le CM le valide.

2 – Actualisation des tarifs de la redevance assainissement pour 2020

Comme chaque année, la société SAUR nous consulte au sujet de la revalorisation du montant de la redevance de l'assainissement collectif. Il est demandé au conseil s'il désire l'augmenter pour 2020. Depuis 2010, son prix est de 1,30 €/ m3. Après débat, le conseil décide de ne pas changer ce tarif et de le laisser à 1,30 €/ m3 pour l'année 2020.

3 – Logements communaux à louer

La Commune dispose de 2 logements à louer au Châtain-Besson :

- 1 studio T1 au-dessus de l'agence postale : 180 €/mois hors charges
- 1 appartement T2 à côté du restaurant : 250 €/mois hors charges

Renseignements auprès de la mairie.

4 – Demande de M. Terminièr Franck, village de Perry

M. Le Maire indique au Conseil qu'une proposition de plan délimitant l'espace à céder a été conçue par M. Léger, Géomètre. Ce plan a été signé par la famille Terminièr ainsi que la famille Richard dont la propriété est mitoyenne sur un côté. M. Léger doit maintenant établir le plan définitif et la numérotation cadastrale afin que la Commune puisse mandater un commissaire enquêteur. Le CM autorise M. Le Maire à poursuivre cette affaire et à prendre contact avec un commissaire enquêteur. M. Le Maire propose de lui céder cette portion à l'euro symbolique. Le CM valide.

5 – Colis de Noël

La même formule de paniers garnies que l'année 2017 est retenue.

6 – Bulletin communal de décembre

Tous les articles doivent être retournés à M. Bernard TESSAUD avant le 04 novembre 2019.

7 – Questions diverses

a) Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 11h, elle sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

b) Bilan de la frairie

Le montant des dépenses s'élève à 6301 € T.T.C. (-3000 € par rapport à 2009).

c) Régularisation avec M. Neud Michel d'un échange au village de Rairie

M. Neud étant décédé, cette affaire ne peut être régularisée, il nous faut attendre sa succession.


Le Maire,  Mairie d'Ecuras
19240 (Charente)